

**I – TRANSACTIONS IMMOBILIERES**

**1°- Biens immobiliers (habitation, emplacement stationnement, ou locaux professionnels)**

Honoraire à la charge du mandant et Inclus dans le prix de vente, pourcentage TTC du prix de vente TTC.

TRANCHE	TAUX SIMPLE	TAUX EXCLUSIF
0€ à 50K€	9%	7%
50K€ à 100K€	7%	5,5%
100K€ à 300K€	6%	4,5%
300K€ à 400K€	5,5%	4%
400K€ à MAX	5%	3,5%

Les taux indiqués ci-dessus se rapportent à la VALEUR TOTALE DU BIEN

*En cas de délégation de mandat, il convient de se reporter aux honoraires du MANDAT PRINCIPAL.*

**2°- Transactions sur fonds de commerce – vente de bureaux ou terrains. : 8,50 % du prix de vente.**

**3°- Estimation – Avis de valeur**

- Simple estimation d'un immeuble à usage d'habitation.  
Déplacement compris jusqu'à 20 kms ..... 300,00 Euros
- Simple estimation avec déplacement au-delà de 20 kms, facturation du temps de trajet sur la base de 55 Euros/heure et des kms parcourus en sus (0,55 Euros/km).

**II - LOCATIONS**

**1°- LOCATIONS USAGE D'HABITATION**

Baux, nus ou meublés, soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 – Décret n°2014-8 90 du 1<sup>er</sup> août 2014: .

A la charge du LOCATAIRE :

Surface	Honoraires visite, constitution dossier etc...	Honoraires état des lieux
Jusqu'à 40 m <sup>2</sup>	8 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>
Le m <sup>2</sup> supplémentaire de 41 m <sup>2</sup> à 70 m <sup>2</sup>	7 € / m <sup>2</sup>	1.50 € / m <sup>2</sup>
Le m <sup>2</sup> supplémentaire Au-delà de 71 m <sup>2</sup>	7 € / m <sup>2</sup>	1 € / m <sup>2</sup>

A la charge du PROPRIETAIRE :

Surface	Honoraires Entremise et négociation	Honoraires visite, constitution dossier etc...	Honoraires état des lieux
Jusqu'à 40 m <sup>2</sup>	Forfait 100 €	8 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>
Le m <sup>2</sup> supplémentaire de 41 m <sup>2</sup> à 70 m <sup>2</sup>		7 € / m <sup>2</sup>	1.50 € / m <sup>2</sup>
Le m <sup>2</sup> supplémentaire Au-delà de 71 m <sup>2</sup>		7 € / m <sup>2</sup>	1 € / m <sup>2</sup>

Le montant des honoraires (hors entremise et négociation) sont plafonnés à un mois de loyer. Les honoraires sont majorés chaque année en fonction de l'indice IRL (indice de révision des loyers) ou après diffusion des tarifs de l'année.

**Baux civils:** 16 % du loyer annuel (partagé par moitié entre le locataire et le propriétaire)

**2°- LOCATIONS A USAGE PROFESSIONNEL**

- Rédaction et acte de renouvellement : 500 € TTC – Rédaction Avenant : 300 € TTC
- Rédaction et honoraires de location : 30 % du loyer annuel HT  
(Honoraires éventuellement partagés entre le propriétaire et le locataire.)

**3°- LOCATIONS A USAGE COMMERCIAL**

- Rédaction et acte de renouvellement : 500 € TTC – Rédaction Avenant : 300 € TTC
- Rédaction et honoraires de location : 30 % du loyer annuel HT  
(Honoraires éventuellement partagés entre le propriétaire et le locataire.)

**4°- LOCATIONS A USAGE DE STATIONNEMENT (PARKING ET GARAGE)**

- Rédaction et honoraires de location : Forfait de 200 € (partagés entre le propriétaire et le locataire)

**III - GESTION LOCATIVE**

**A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE**

**1°- TARIF T.T.C POUR UN LOT A GERER sur les encaissements**

- Pour les appartements (tous types) .....9 %
- Pour les maisons (tous types) – loyer > 13000 € / an ..... 8 %
- Pour les locaux professionnels .....7 %
- Pour les garages ..... forfait 150 €

**2°- ASSURANCE GARANTIE DES LOYERS IMPAYES – DETERIORATIONS IMMOBILIERES (voir contrat) sur les encaissements**

Tarif.....2,60 %

**3°- ASSURANCE GARANTIE DES LOYERS IMPAYES – DETERIORATIONS IMMOBILIERES – VACANCE LOCATIVE (non dissociable de la GLI) sur les encaissements**

Tarif.....5.00 %

**4°- ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT (P.N.O.) ..... 59 €**  
par an et par lot à usage d'habitation.

## A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE OU DU LOCATAIRE

### 5° - OPERATIONS REMUNEREES EN SUS T. T. C

Aide aux déclarations fiscales (revenus fonciers) .....	49,00 Euros
Demande de subvention (ANAH, etc.) constitution du dossier.....	250,00 Euros
Lettre de 1 <sup>er</sup> rappel (impayé).....	GRATUITE
Lettre de mise en demeure (recommandé).....	10,00 Euros
Prélèvement ou chèque impayé .....	12,00 Euros
Gestion dossier contentieux (hors GLI)	
Huissier .....	75,00 Euros
Avocat .....	150,00 Euros
Etat des lieux (hors loi 1989) .....	150,00 Euros
Gestion des sinistre D.O – sinistre – dégâts des eaux .....	150,00 Euros
Gestion gros travaux* dont le montant est < à 3000 € – forfait.....	150,00 Euros
Gestion gros travaux* – montant compris entre 3001 et 8000 € – .....	5 % de coût total des travaux TTC
Gestion gros travaux* – montant compris entre 8001 et 13 000 € – .....	3 % de coût total des travaux TTC
Gestion gros travaux* – montant au-delà de 13 000 € – .....	2 % de coût total des travaux TTC
Rédaction bail d'habitation seule .....	250,00 Euros
Rédaction d'avenant pour baux .....	150,00 Euros

\* (rénovation/mises aux normes / mise en sécurité des logements...)

### 6° - OPERATIONS REMUNEREES A LA VACATION

Autres prestations à la demande du propriétaire, voir tarif horaire VACATION § V –

LISTE NON EXHAUSTIVE :

- participation assemblée générale ou CS au-delà du contenu du forfait courant
- déclaration TVA
- Représenter le mandat devant tout organisme publics ou privés, déposer ou signer toutes pièces engagements...

## IV - GESTION DES COPROPRIETES

### 1° - REMUNERATION FORFAITAIRE ANNUELLE

Par lot principal

Immeuble de moins de 10 lots .....	2 500,00 Euros
Immeuble de plus de 10 lots et de moins de 25 lots .....	2 500,00 Euros
.....	+ 100,00 Euros au-delà du 10 <sup>ème</sup> lot
Immeuble de plus de 25 lots et de moins de 50 lots .....	190,00 Euros/lot
Immeuble de plus de 50 lots .....	Offre après étude

Par lot secondaire .....

coût unitaire du lot principal divisé par 4

### 2° - REMUNERATION AU FORFAIT POUR LES PRESTATIONS NON INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL

• Contentieux

- 1<sup>ère</sup> relance .....
- mise en demeure .....
- relance après mise en demeure .....
- constitution du dossier à l'huissier, l'avocat .....
- suivi du dossier transmis à l'huissier, l'avocat.....
- Délivrance du certificat prévu à l'article 20 II de la loi du 10 juillet 1965.....
- Etablissement des documents en vue de la signature du compromis .....
- Etablissement de l'état daté.....
- Délivrance du carnet d'entretien.....
- Délivrance d'une copie des diagnostics techniques .....
- Délivrance des éléments nécessaires à la réalisation d'un DPE .....
- Délivrance au copropriétaires d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du PV d'AG, copie,annexe .....
- Financement p/ subventions :ANAH, ADEME etc .....
- Opposition, privilège immobilier spécial.....
- Communication des informations nécessaires à l'établissement de diagnostics .....
- Requête en désignation d'un mandataire commun ou administrateur provisoire .....
- Dépôt de plainte .....
- Provisions spéciales – compte de prévoyance (% du montant détenu) .....

### 3° - SOUSCRIPTION D'EMPRUNT

Constitution du dossier.....	150,00 €
Sur le montant du crédit .....	2,00 % HT du montant

### 5° - LISTE NON EXHAUSTIVE DE PRESTATIONS FACTUREES A LA VACATION

Assemblée générales et conseils syndicaux supplémentaires (hors frais envoi convocations et copies) .....

Etudes, recherches de documents d'archives

Procédure judiciaire intéressant la copropriété ou un copropriétaire

Etude diverse (fiscale, sociale, juridique, modif. règlement de Copro)

Gestion des consommations, forfaits et régularisations sur compteurs

Participation aux opérations d'expertise, gestion des travaux, gestion et suivi dossier sinistre

Gestion des emprunts ou financements par subvetnions (ANAH, ADEME etc...)

### 6° - PAPETERIE / PHOTOCOPIE / LOCATION DE SALLE

Photocopie (l'unité) .....	0,30 €
Location de salle chez le syndic .....	60,00 €

### 7° - REMISE DOCUMENTS OBLIGATOIRES VENTE D'UN LOT – LOI ALUR

A la charge du copropriétaire..... sur devis

## V – VACATIONS

### PENDANT LES HEURES OUVRABLES

- TARIF / l'heure .....

100,00 Euros

### EN DEHORS DES ŒUVRES OUVRABLES

- TARIF / l'heure .....

120,00 Euros

SAS GENERALE IMMOBILIERE au capital de 49555 Euros représentée par Mademoiselle Caroline PILLET en sa qualité de Présidente, dont le siège social est, 25 rue Jean Pierre VEYRAT à CHAMBERY (73000) immatriculée au R.C.S de CHAMBERY sous le n°314.21 6.414, code APE 6832A, titulaire de la carte professionnelle n°708 délivrée par la préfecture de la SAVOIE portant la mention : « gestion immobilière », garantie pour un montant de 3 740 000 € et « transactions sur immeubles et fonds de commerce », garantie pour un montant de 180 000 € par GALIAN - 89, rue de La Boétie, 75008 PARIS sous le n°15439 G<sup>III</sup>. Intermedia ire immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07002826 pour son activité d'intermédiaire en opérations d'assurance titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de GALIAN sous le n°120.137.405